

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2024

OBJET :

Acquisition foncière - Parcelle de terre - Lieudit Beauregard

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Maître DELLANDREA, agissant pour le compte de la SCI LE CARIBOU et à la demande des associés de celle-ci, a récemment sondé la Commune sur un éventuel intérêt de cette dernière pour l'acquisition d'une parcelle de terre sise à GAP (05000, lieudit "Beauregard", d'une superficie de 5.850 m² et figurant au cadastre sous le numéro 155 de la Section CL.

Il est ici précisé que la parcelle se trouve située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme sur 526 m² de sa surface totale et en zone N pour le surplus représentant 5.324 m².

Par courrier en date du 05 juin 2024, la Commune a répondu à la sollicitation en confirmant son intérêt pour l'acquisition de ladite parcelle en raison de son positionnement stratégique et de la proximité directe de plusieurs autres parcelles communales, le courrier portant offre d'achat au prix de trente cinq mille euros (35.000,00 eur).

Par courrier en date du 28 juin 2024, Me DELLANDREA, mandataire de la société propriétaire, notifiait l'accord des associés de celle-ci sur les modalités financières proposées par la Commune.

Compte tenu des conditions financières de l'acquisition amiable de ce bien, celle-ci est convenue au-dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines, ce dernier n'a pas été consulté.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 17 et 18 Septembre 2024 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition, en pleine propriété, de la parcelle cadastrée Section CL Numéro 155, appartenant à la SCI LE CARIBOU, au prix de trente cinq mille euros (35.000,00 euros) ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition, dont l'acte authentique de vente.

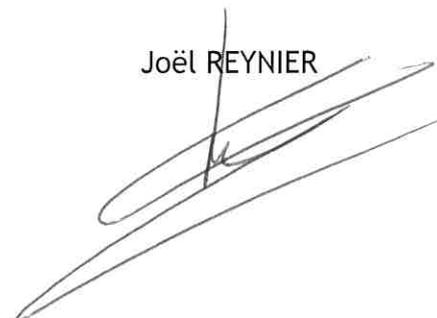
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Conseillère Municipale Déléguée


Ginette MOSTACHI

Le Secrétaire de Séance


Joël REYNIER

Transmis en Préfecture le : 11 OCT 2024

Affiché ou publié le : 11 OCT 2024

Acquisition foncière - Parcelle de terre - Lieudit Beauregard

